

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du jeudi 30 juillet 2020

Étaient présents: Michel LAFONT, Géraldine HERMAN, Cyril COURRIOUX, Rodolphe GUILLAUMONT, Romain MEYER, Catherine DOMENICHINI, Éric DAVID, Sonia STENGEL, Dominique BORDARIER, Julien GAUCHARD.

Absent non excusé : Max GALLON

Secrétaire de séance : Julien GAUCHARD

Début de conseil à 18h00 :

Au préalable le maire indique un oubli et une erreur dans le procès-verbal du précédent conseil:

- Catherine DOMENICHINI est membre de la commission budget.
- Julien GAUCHARD est délégué suppléant au SICTOMU (à la place de Max GALLON)

Avant d'entamer l'ordre du jour, Le Maire Michel LAFONT remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur le budget, et en particulier Cécile CHABROL.

1) Approbation du compte de gestion 2019

Cécile CHABROL prend la parole et explique l'ensemble des interactions nécessaires entre la commune (le secrétariat de Mairie représenté par Cécile CHABROL) et l'administration (la trésorerie située à Uzès représentée par Mme ALBEROLA, trésorière principale). Deux acteurs principaux de la gestion saine des comptes de la municipalité dont les calculs respectifs doivent s'accorder au centime près. Cécile CHABROL au secrétariat de mairie s'assure que le compte administratif de la commune concorde avec le compte de gestion établi par Mme ALBEROLA pour la trésorerie principale. Les explications terminées, Cécile CHABROL indique que les comptes concordent et qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion 2019 de Mme ALBEROLA.

Voté à l'unanimité

2) Approbation du compte administratif 2019

Cécile CHABROL prend la parole et explique l'ensemble des éléments du compte administratif 2019. C'est dans le même ordre d'idée que le précédent sujet. Après avoir approuvé le compte de gestion préparé par Mme ALBEROLA, il s'agit ici d'approuver le compte administratif 2019 préparé par le secrétariat de Mairie. Le Maire précise que les écritures à approuver de l'exercice 2019 ne ressortent pas de son administration. En conséquence, il peut exceptionnellement prendre part au vote.

Voté à l'unanimité

3) Affectation du résultat 2019

Cécile CHABROL prend la parole et rappelle au conseil municipal les données du compte administratif 2019 à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 272.312,76 / Recettes : 405.893,77

Résultat de l'exercice 2019 : + 133.581,01 / Résultat reporté 2018 : + 104.845,20

Résultat de fonctionnement à affecter : + 238.426,21

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice : 178.893,47 / Recettes de l'exercice : 183.319,60

Résultat de l'exercice + 4.426,13 / Déficit reporté 2018 : - 49.653,95

Solde du résultat de clôture 2019 : - 45.227,82

Solde des restes à réaliser de l'exercice 2019 : - 69.680,00

(Dépenses : 69.680,00 - Recettes : 0)

Besoin de financement de la section d'investissement : 114.907,82

Il y a lieu en conséquence d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) : 114.907,82
- Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) : 123.526,01

Voté à l'unanimité

4) Approbation du budget 2020

Cécile CHABROL prend la parole et présente à l'assemblée le budget de la commune. Le budget primitif 2020 – nomenclature budgétaire M14 s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 534.974,00

Recettes : 534.974,00

Section d'Investissement :

Dépenses : 757.458,00

Recettes : 757.458,00

Après la présentation complète du budget, Monsieur le Maire propose d'approuver le budget.

Voté à L'unanimité

5) Poulailier communal : Suivi du projet de création d'une association

Le maire rappelle les divers anciens faits autour du projet de poulailier communal. Ensuite il propose et présente l'intérêt de remettre en œuvre le projet indiquant que le Sictomu sera contacté à ce propos pour recréer un partenariat.

Le Maire Michel LAFONT donne la parole à Cyril COURRIOUX qui a étudié précisément le projet. Cyril COURRIOUX, durant ses recherches, a interpellé une partie des anciens acteurs de ce projet pour en connaître les principaux tenants et aboutissants. Il propose de relancer le projet et indique que prochainement une assemblée générale constitutive va avoir lieu pour recréer une association autonome. Cyril COURRIOUX ajoute qu'après réflexion, l'équipe municipale propose de nommer un élu référent pour accompagner ponctuellement la future association.

Le maire propose Cyril COURRIOUX comme prochain référent.

Vote à l'unanimité.

6) Questions et informations diverses

- **Les problèmes de l'eau non potable pendant une semaine**

Le maire prend la parole et indique que depuis jeudi 30 juillet à 15h l'eau est à nouveau considérée comme potable après une batterie de tests ordonnée par le SIVOM de Collorgues. Les agents du SIVOM ont fait ce même jour le tour de toutes les habitations pour indiquer que l'eau est à nouveau consommable.

Concernant le taux de plomb anormal relevé dans l'analyse du 24 juillet : le niveau d'eau au fond du captage de Belvezet est si bas qu'un taux de plomb anormal a été relevé. Le SIVOM indique qu'ils vont faire toutes les recherches nécessaires avant de remettre en œuvre ce point d'accès à l'eau. En attendant, Belvezet et ses administrés sont alimentés par le captage d'eau de Montaren qui est conforme à l'ensemble des normes en vigueur.

Le Maire donne la parole à Sonia STENGEL et à Catherine DOMENICHINI, toutes deux déléguées titulaires au Sivom dont la première réunion a eu lieu la veille du conseil municipal, le mercredi 29 juillet. Sonia et Catherine indiquent que le problème d'eau survenu à Belvezet est dû à une conjoncture de faits qui se sont malheureusement ajoutés au mauvais moment pour le SIVOM. Une panne sur le réseau de captage en février et mars 2020, la détection de la panne, la commande de la pièce en Allemagne, la période de confinement du Covid19 qui a retardé toute fabrication et livraison de cette pièce et enfin le temps de remplacement des éléments défectueux ont eu pour conséquence un défaut d'approvisionnement en eau pour la commune. Catherine DOMENICHINI indique qu'elle fait également partie des 10 conseillers qui constituent le bureau du SIVOM dont le nouveau président est Jean Paul BOYER.

- L'internet / le téléphone

Le maire indique que les fortes pluies et les orages de mi-juillet ont considérablement affecté le réseau de Belvezet et que depuis, la connexion internet comme le téléphone peinent.

Orange, représenté par la directrice des collectivités locales du Gard, Mme Fontaine est difficile à joindre. Le maire a épuisé l'ensemble des ressources à sa portée pour faire bouger Mme Fontaine. Cette dernière étant injoignable, le maire indique avoir sollicité et prévenu divers acteurs /décideurs de notre territoire tel que le président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, M. Fabrice VERDIER, le conseiller départemental, M. Philippe RIBOT, le directeur général des services de la préfecture, M. LALANNE, les services du département responsable de WIGARD, ainsi que le Cabinet de Denis BOUAD, président du Département du Gard.

Tous ont indiqué faire une action vers Orange et Mme Fontaine pour qu'elle se saisisse au plus vite de nos demandes d'intervention et de communication avec son service à Montpellier.

Après toutes ces actions, le maire espère enfin avoir Mme Fontaine rapidement au téléphone.

Fin du conseil municipal: 18h40

Le secrétaire de séance,
Julien GAUCHARD

Plo
